

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public



# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de  
l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») au 31 mars 2004 et les états du bénéfice net (de la perte nette) d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Investissements PSP. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Investissements PSP et des placements détenus au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations d'Investissements PSP que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1) c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

*Deloitte & Touche s.r.l.*

Comptables agréés  
Toronto, Ontario  
Le 30 avril 2004

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Bilan

Au 31 mars

	2004	2003
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
<b>ACTIF</b>		
Placements – à la juste valeur (note 2)	<b>14 233 209</b>	8 101 641
Encaisse	<b>1 571</b>	—
Autres actifs (note 3)	<b>3 039</b>	2 031
	<b>14 237 819</b>	8 103 672
<b>PASSIF</b>		
Découvert bancaire (note 4)	—	2 973
Créditeurs et charges à payer	<b>5 890</b>	4 987
	<b>5 890</b>	7 960
<b>ACTIF NET</b>	<b>14 231 929</b>	8 095 712
<b>L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT</b>		
Compte du régime de pension de la Fonction publique	<b>10 205 922</b>	5 756 832
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	<b>2 969 369</b>	1 723 935
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	<b>1 056 638</b>	614 945
	<b>14 231 929</b>	8 095 712

Au nom du conseil d'administration :



Keith Martell

Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

## État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 095 712</b>	5 646 639
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Transferts de fonds (note 5)	<b>3 695 567</b>	3 382 074
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	<b>2 440 650</b>	(933 001)
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>14 231 929</b>	8 095 712

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## État du bénéfice net (de la perte nette) d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
<b>REVENU ET GAINS (PERTES) DE PLACEMENT (note 6)</b>		
Intérêts et dividendes	312 240	247 218
Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net	192 369	(163 819)
Variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente des placements	1 957 158	(1 003 410)
	<b>2 461 767</b>	<b>(920 011)</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges d'exploitation (note 8a)	12 110	8 997
Frais de gestion de placement externe	9 007	3 993
	<b>21 117</b>	<b>12 990</b>
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION (note 9)</b>	<b>2 440 650</b>	<b>(933 001)</b>

## État du portefeuille de placements

Au 31 mars

	2004		2003	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements (note 2)	(en milliers \$)	(en milliers \$)	(en milliers \$)	(en milliers \$)
<b>Fonds PSP en actions canadiennes</b>				
Gestion active	2 092 955	2 467 869	1 599 043	1 478 865
Gestion indicielle	2 456 707	2 863 973	1 885 369	1 683 141
	<b>4 549 662</b>	<b>5 331 842</b>	<b>3 484 412</b>	<b>3 162 006</b>
<b>Fonds PSP en actions étrangères</b>				
Gestion active	1 419 440	1 612 849	1 361 247	1 164 159
Gestion indicielle	2 234 584	2 314 825	1 174 264	916 272
	<b>3 654 024</b>	<b>3 927 674</b>	<b>2 535 511</b>	<b>2 080 431</b>
<b>Fonds PSP de couverture de change</b>				
Placement net en encaisse, options sur devises et contrats de change (note 2g)	88 960	87 590	—	—
<b>Fonds PSP de placements immobiliers</b>				
Placement net en biens immobiliers (note 2h)	72 042	74 342	—	—
<b>Fonds PSP en titres à revenu fixe</b>				
Gestion active	2 192 974	2 252 362	1 273 561	1 285 882
Gestion indicielle	2 496 071	2 537 529	1 363 255	1 328 868
	<b>4 689 045</b>	<b>4 789 891</b>	<b>2 636 816</b>	<b>2 614 750</b>
<b>Fonds PSP en quasi-espèces</b>				
Quasi-espèces	21 870	21 870	244 454	244 454
	<b>13 075 603*</b>	<b>14 233 209*</b>	<b>8 901 193*</b>	<b>8 101 641*</b>

\* Inclut des transactions en cours de règlement et des contrats de change à terme pour un montant net à payer de 38,9 M \$ (25,9 M \$ en 2003), soit 19,1 M \$ (57,5 M \$ en 2003) à recevoir et 58,0 M \$ (83,4 M \$ en 2003) à payer. Des revenus à recevoir de 36,0 M \$ (25,0 M \$ en 2003) sont aussi inclus.

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt basé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

Les caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été constituées en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ainsi que la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (les « *Lois sur la pension* ») afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1<sup>er</sup> avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par chaque caisse de retraite dans leur compte de régime respectif chez Investissements PSP afin d'être investi.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences des *Lois sur la pension*.

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent des caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges de ces trois caisses de retraite. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

### Comptes de régime

Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite ainsi que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Des états financiers séparés ont été publiés pour chacun des comptes de régime.

### Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements s'établit comme suit :

- a) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au prix coûtant qui, avec les intérêts courus, se rapproche de la juste valeur.
- b) Les valeurs marchandes des actions et des valeurs unitaires des caisses en gestion commune sont utilisées pour déterminer la juste valeur des placements. Les valeurs unitaires reflètent le cours du marché des titres sous-jacents.
- c) Les titres à revenu fixe sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Sinon, les valeurs estimatives sont calculées en utilisant une courbe de taux d'intérêt appropriée avec un écart associé à la qualité du crédit de l'émetteur.
- d) Les contrats de change à terme sont des contrats financiers sur des produits dérivés, conclus entre deux contreparties, visant la vente ou l'achat de devises à un prix et à une date ultérieure établis d'avance. Les contrats de change sont évalués selon le gain ou la perte qui serait matérialisé si la position était fermée à la date du rapport.
- e) Les options sur devises sont des produits dérivés qui donnent au détenteur l'opportunité d'acheter ou de vendre la devise sous-jacente, du ou au respectivement, signataire de l'option à un prix fixe et ce, à la date d'expiration de l'option. Les options sur devises sont transigées hors bourse et sont évaluées selon leur prime ajustée du gain ou de la perte qui serait matérialisé si la position était fermée à la date du rapport.
- f) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers est établie, au moins une fois par année, en utilisant des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telle que celle fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie.

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, la variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des caisses en gestion commune.

#### Conversion des devises

Les opérations conclues en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises étrangères et qui sont détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

#### Transferts de fonds

Les montants reçus de chaque caisse de retraite sont inscrits selon la comptabilité de caisse dans leurs comptes de régime respectifs.

#### Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

#### Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### 2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2004.

#### a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait aux trois comptes de régime. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2004 ont été établis comme suit :

Classe d'actif	Répartition d'actif	Indices de référence
Actions canadiennes	35,0 %	S&P/TSX
Actions étrangères	30,0 %	S&P 500, MSCI EAFE
Placements immobiliers*	jusqu'à 5,0 %	IPC + 4 %
Titres à revenu fixe	32,0 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,0 %	SCM bons du Trésor (91 jours)

\* Tout investissement dans la classe d'actif des placements immobiliers réduira automatiquement la répartition cible de la classe d'actif des titres à revenu fixe.

#### b) Répartition de l'actif

La répartition de l'actif, après l'allocation du Fonds PSP de couverture de change, s'établit comme suit au 31 mars :

Classe d'actif	2004			2003		
	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)	Coût (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille (à la juste valeur)
Actions canadiennes	4 549 662	5 331 842	37,5	3 484 412	3 162 006	39,0
Actions étrangères	3 669 399	3 941 679	27,7	2 535 511	2 080 431	25,7
Placements immobiliers	72 042	74 342	0,5	—	—	—
Titres à revenu fixe	4 689 045	4 789 891	33,6	2 636 816	2 614 750	32,3
Quasi-espèces	95 455	95 455	0,7	244 454	244 454	3,0
	<b>13 075 603</b>	<b>14 233 209</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 901 193</b>	<b>8 101 641</b>	<b>100,0%</b>

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

### 2. PLACEMENTS (suite)

#### c) Risque de change

Investissements PSP est exposé à un risque de change découlant des placements en titres et en unités de caisses en gestion commune d'actifs autres que canadiens qu'il détient, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Investissements PSP négocie aussi des titres de produits dérivés en devises étrangères et ce, dans le but de bonifier le rendement.

Les risques de change sous-jacents, en dollars canadiens, excluant l'impact économique du Fonds PSP de couverture de change, s'établissent comme suit au 31 mars :

Devise	2004		2003	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du total	Juste valeur (en milliers \$)	% du total
Dollar US	2 196 766	55,8	1 223 964	58,9
Euro	655 043	16,6	315 711	15,2
Yen japonais	431 609	11,0	176 794	8,5
Livre sterling	325 194	8,3	197 733	9,5
Autres	328 131	8,3	164 628	7,9
	<b>3 936 743</b>	<b>100,0 %</b>	2 078 830	100,0 %

La juste valeur du Fonds PSP en actions étrangères et du Fonds PSP de couverture de change comprend un montant de 4 936 000 \$ d'encaisse libellé en dollars canadiens (1 601 000 \$ en 2003) qui n'est pas inclus dans les risques de change.

#### d) Risque de crédit

Le risque de crédit se manifeste dans les classes d'actif des quasi-espèces et des titres à revenu fixe. Il est géré en exigeant des actifs avec des cotes de crédit minimales déterminées par DBRS (ou une agence de notation équivalente). La plus importante concentration de risque de crédit pour Investissements PSP est auprès du gouvernement du Canada car 1,8G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada se retrouvent dans ses portefeuilles.

Afin d'atténuer le risque de crédit relatif aux contrats sur produits dérivés, Investissements PSP ne traite qu'avec des contreparties qui sont d'importantes institutions financières avec une cote de crédit minimale de « A », cote corroborée par une agence de notation reconnue.

#### e) Risque de marché

Le risque de marché est associé à la fluctuation de la valeur d'un placement du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement spécifique ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Investissements PSP gère ce risque par une stratégie de diversification.

*Fonds PSP en actions canadiennes – Les 10 positions les plus importantes*

Nom de l'entreprise	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fonds PSP en actions canadiennes
1 Banque Scotia	269 892	5,1
2 Banque Royale du Canada	254 876	4,8
3 Nortel Networks	213 712	4,0
4 Financière Manuvie	203 180	3,8
5 La Banque Toronto-Dominion	189 523	3,6
6 Encana Corporation	183 087	3,4
7 Banque de Montréal	161 311	3,0
8 Banque Canadienne Impériale de Commerce	158 028	3,0
9 Alcan Inc.	129 296	2,4
10 Sun Life Financial Services of Canada Inc.	122 267	2,3
<b>Total des 10 positions les plus importantes</b>	<b>1 885 172</b>	<b>35,4 %</b>

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

### 2. PLACEMENTS (suite)

#### e) Risque de marché (suite)

Fonds PSP en actions étrangères – Les 10 positions les plus importantes

Nom de l'entreprise	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fonds PSP en actions étrangères
1 Citigroup Inc.	59 653	1,5
2 Vodafone Group Plc	51 150	1,3
3 General Electric Company	45 320	1,2
4 Tyco International Ltée	44 303	1,1
5 Nextel Communications Inc.	43 761	1,1
6 Exxon Mobil Corporation	40 390	1,0
7 Royal Dutch Petroleum Company	40 311	1,0
8 Microsoft Corporation	39 568	1,0
9 Pfizer Inc.	39 304	1,0
10 Wal-Mart Stores Inc.	38 046	1,0
<b>Total des 10 positions les plus importantes</b>	<b>441 806</b>	<b>11,2%</b>

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

Les Fonds PSP en titres à revenu fixe se composent de placements en titres canadiens et s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	% du Fonds PSP en titres à revenu fixe
Gouvernement du Canada	1 807 738	37,7
Provinces	1 083 539	22,6
Municipalités	13 996	0,3
Sociétés	1 574 920	32,9
Encaisse et quasi-espèces	309 698	6,5
<b>Total du Fonds PSP en titres à revenu fixe</b>	<b>4 789 891</b>	<b>100,0 %</b>

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

Au 31 mars 2004, 47 % du Fonds PSP en titres à revenu fixe était géré activement et avait une durée de 6,3 ans (une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une baisse de 6,3 % de la valeur des titres à revenu fixe gérés activement). Le reste du portefeuille est géré passivement selon l'indice SCM Univers. L'indice a une durée de 6,0 ans.

#### f) Prêts de titres

Investissements PSP participe à des programmes de prêts de titres par lesquels il prête des titres qu'il détient à des tiers. Ces transactions de prêts de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de haute qualité ou en actions ayant une juste valeur d'au moins 105 % de la valeur des titres prêtés. Au 31 mars 2004, les titres prêtés avaient une juste valeur estimée de 763 886 000 \$ (néant en 2003) alors que les titres reçus en garantie avaient une juste valeur estimée de 805 868 000 \$ (néant en 2003).

#### g) Fonds PSP de couverture de change

Le Fonds PSP de couverture de change se compose de quasi-espèces et de produits dérivés (contrats de change à terme et options sur devises), utilisés dans le but de réduire le risque de change ou, de servir de substitut à la détention de la devise sous-jacente.

Conformément à la politique de placement, le risque de marché qu'entraînent les produits dérivés est entièrement couvert par de l'encaisse ou d'autres actifs.

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

### 2. PLACEMENTS (suite)

#### g) Fonds PSP de couverture de change (suite)

Le tableau suivant résume le portefeuille du Fonds PSP de couverture de change au 31 mars :

Placement	2004		2003	
	Valeur nominale* (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)	Valeur nominale* (en milliers \$)	Juste valeur (en milliers \$)
Quasi-espèces		81 296		—
Options sur devises	785 775	13 294	—	—
Contrats de change à terme	374 561	(7 000)	—	—
		87 590		—

\* La valeur nominale représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités et ne représente pas le potentiel de gain, de perte ou les risques nets de marché ou de crédit associés à de telles transactions. Cette valeur sert plutôt à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

#### h) Fonds PSP de placements immobiliers

Le Fonds PSP de placements immobiliers se compose d'investissements dans deux fonds gérés par des conseillers externes. Ces fonds détiennent un portefeuille diversifié composé principalement de propriétés canadiennes génératrices de revenus. Certains de ces fonds requièrent que leurs investisseurs financent les insuffisances monétaires. Il est permis aux fonds d'utiliser du financement pour les propriétés sous-jacentes et ce, jusqu'à un effet de levier maximum de 65 % pour un des fonds et de 75 % pour l'autre fonds.

Les frais de gestion sont exprimés en pourcentage des actifs sous gestion et sont chargés aux fonds. La juste valeur de ces fonds est nette de ces frais.

En date du 31 mars 2004, Investissements PSP s'était engagé à investir un montant additionnel de 15,9 M \$ dans ces fonds de placements immobiliers.

Les placements immobiliers sous-jacents par type de propriété et par endroit géographique se répartissent comme suit au 31 mars :

Type de propriété	2004	2003	Endroit géographique	2004	2003
	%	%		%	%
Bureaux	48	—	Ontario	51	—
Industriel	33	—	Alberta	29	—
Commercial	17	—	Colombie-Britannique	20	—
Terrains	2	—			
	100 %	— %		100 %	— %

### 3. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs au 31 mars englobent les éléments suivants :

	2004	2003
	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Immobilisations	2 152	1 287
Autres actifs	887	744
	3 039	2 031

### 4. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire est un événement rare et provient du règlement d'achats de titres avant la réception de la contribution d'une des caisses de retraite. Le montant est remboursé à l'intérieur d'un délai de deux jours ouvrables.

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

### 5. TRANSFERTS DE FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 3 695,6 M \$ (3 382,1 M \$ en 2003) sous forme de transferts des trois caisses de retraite. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et des employés effectuées à leurs régimes de pensions respectifs.

Les transferts de fonds s'établissent comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2004 (en milliers \$)	2003 (en milliers \$)
Caisse de retraite de la Fonction publique	2 708 522	2 442 872
Caisse de retraite des Forces canadiennes	728 979	687 973
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	258 066	251 229
<b>Total transferts de fonds</b>	<b>3 695 567</b>	3 382 074

### 6. REVENU ET GAINS (PERTES) DE PLACEMENT

#### a) Revenu et gains (pertes) de placement excluant l'effet des produits dérivés

Le revenu et les gains (pertes) de placement excluant l'effet des produits dérivés et avant l'attribution des gains (pertes) matérialisé(e)s et de la variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente des placements pour l'exercice terminé le 31 mars est présenté ci-bas. Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est inclus dans la catégorie d'actif correspondante.

	2004 (en milliers \$)	2003 (en milliers \$)
<b>Placements portant intérêt</b>		
Court terme	4 881	6 380
Obligations et débetures canadiennes	178 741	143 221
	<b>183 622</b>	149 601
<b>Placements en actions</b>		
Dividendes d'actions canadiennes	71 819	48 842
Dividendes d'actions étrangères	55 602	48 775
	<b>127 421</b>	97 617
<b>Placements immobiliers</b>	<b>1 197</b>	—
	<b>312 240</b>	247 218
Gain (perte) sur placements et instruments financiers dérivés, montant net	<b>2 149 527</b>	(1 167 229)
	<b>2 461 767</b>	(920 011)

#### b) Revenu et gains (pertes) de placement par classe d'actif

Le revenu et les gains (pertes) de placement par classe d'actif, après l'allocation des produits dérivés et des gains (pertes) matérialisé(e)s et de la variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente des placements s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

Classe d'actif	2004 (en milliers \$)	2003 (en milliers \$)
Actions canadiennes	1 275 930	(449 105)
Actions étrangères <sup>1</sup>	808 064	(657 459)
Placements immobiliers	3 496	—
Titres à revenu fixe	369 396	180 173
Quasi-espèces	4 881	6 380
	<b>2 461 767</b>	(920 011)

<sup>1</sup> Incluant des gains matérialisés sur devises étrangères de 1 987 000 \$ (1 425 000 \$ en 2003) et des gains non matérialisés sur devises étrangères de 152 261 000 \$ (pertes non matérialisées de 27 209 000 \$ en 2003)

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

### 7. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2004		2003		
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	
Actions canadiennes	36,1 %	37,7 %	(18,6) %	(17,6) %	S&P/TSX
Actions étrangères	30,7 %	28,8 %	(30,5) %	(29,9) %	S&P 500, MSCI EAFE
Placements immobiliers	3,6 %	2,5 %	—	—	IPC + 4 %
Titres à revenu fixe	10,9 %	10,8 %	9,4 %	9,2 %	SCM Univers
Quasi-espèces	3,2 %	3,0 %	3,2 %	2,7 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Rendement total	26,1 %	25,4 %	(13,5) %	(12,9) %	

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2 a). Le rendement total inclut l'impact du Fonds PSP de couverture de change.

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'Association for *Investment Management and Research* (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges.

### 8. CHARGES

#### a) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation englobent les éléments suivants :

	2004 (en milliers \$)	2003 (en milliers \$)
Salaires et charges sociales	5 582	4 544
Honoraires et frais de consultation *	1 867	1 273
Fournitures de bureau et matériel	1 476	1 091
Frais d'occupation	729	570
Amortissement des immobilisations	621	105
Droits de garde et frais d'administration des portefeuilles	460	351
Rémunération des administrateurs	434	425
Frais de déplacement et charges liés aux administrateurs	177	150
Frais de communication	224	151
Autres charges d'exploitation	540	337
	<b>12 110</b>	<b>8 997</b>

\* Les honoraires et frais de consultation incluent des honoraires de vérification et des honoraires liés à la vérification pour un montant de 428 000 \$ (187 000 \$ en 2003) qui ont été payés aux vérificateurs externes d'Investissements PSP. Aucun montant n'a été payé aux vérificateurs externes pour des honoraires non liés à la vérification pour les exercices de 2004 et 2003.

La rémunération des administrateurs inclut 1) des honoraires annuels de 71 500 \$ pour le président du conseil et de 16 000 \$ pour chaque administrateur; 2) des honoraires annuels de 5 000 \$ pour chacun des présidents de comité; 3) des honoraires de 1 000 \$ par assemblée du conseil ou d'un comité et 4) des frais de compensation pour le temps de voyage de 1 000 \$ pour chaque assemblée du conseil ou d'un comité si la distance aller-retour entre l'endroit de l'assemblée et la résidence principale de l'administrateur est plus de 1 000 km. Des honoraires distincts ne sont pas versés lorsque les assemblées du comité de placement se tiennent à même les assemblées du conseil d'administration. Le président du conseil ne reçoit pas d'honoraires pour les assemblées du conseil ni pour les réunions de comités.

Les administrateurs d'Investissements PSP viennent de diverses régions du pays et engagent donc des frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du conseil et des comités.

# Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

## Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

### 8. CHARGES (suite)

#### b) Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales incluent la rémunération des cadres dirigeants d'Investissements PSP. La rémunération totale gagnée par les cadres dirigeants au cours de l'exercice terminé le 31 mars s'établit comme suit :

Employé / Poste	Année	Salaire de base (\$)	Prime à court terme <sup>5</sup> (\$)	Prime à long terme <sup>5</sup> (\$)	Avantages sociaux <sup>6</sup> (\$)
Gordon J. Fyfe <sup>1</sup> Président et chef de la direction	2004	188 000	244 000	—	17 000
Danielle G. Morin <sup>2</sup> Première vice-présidente et chef des opérations financières	2004 2003	208 000 195 000	144 000 88 800	—	29 000 29 000
Pierre Malo <sup>3</sup> Vice-président	2004	65 000	78 500	—	8 000
Derek Murphy <sup>4</sup> Premier vice-président, placements privés	2004	—	—	—	—

1 Le président et chef de la direction est entré en fonction le 9 octobre 2003 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 450 000 \$.

2 La prime pour l'exercice 2004 inclut une prime spéciale de 50 000 \$ pour avoir rempli les fonctions de chef de la direction.

3 Le vice-président est entré en fonction le 8 décembre 2003 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 325 000 \$.

4 Le premier vice-président, placements privés est entré en fonction le 31 mars 2004 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 51 000 \$.

5 Les primes de rendement, qui comprennent une portion à court terme et une portion à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. Investissements PSP a établi un nouveau processus d'évaluation pour la prime de rendement à long terme qui a été mise en place au cours de l'exercice 2003.

6 Les avantages sociaux comprennent la rémunération autre qu'en espèces. En plus de la somme susmentionnée, les cadres dirigeants sont couverts par un régime de retraite enregistré à prestations déterminées donnant droit à une rente de retraite représentant 2 % du salaire moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service. De plus, le président et chef de la direction et la chef des opérations financières sont membres d'un régime supplémentaire de retraite des dirigeants.

### 9. RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET (DE LA PERTE NETTE) D'EXPLOITATION

La répartition du bénéfice net (de la perte nette) d'exploitation d'Investissements PSP entre les trois comptes de régime est comme suit :

#### a) Revenu et gains (pertes) de placement

Les revenus de placement ont été répartis en fonction du nombre d'unités détenues dans les Fonds PSP par chacun des comptes de régime.

#### b) Charges

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation, excluant les droits de garde, ont été réparties comme suit :

	2004	2003
Compte du régime de pension de la Fonction publique	71,1 %	70,4 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	21,3 %	21,9 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,6 %	7,7 %

Les charges sont payées par Investissements PSP au moyen d'une avance provenant du Compte de régime de pension de la Fonction publique. Cette avance est remboursée trimestriellement par les autres comptes de régime.